

SEANCE DU 26 JUILLET 2017

DÉCISION N° 2017 / 37 / PTCM / 1

**PROJETS DE TERRITOIRE SUR LES BASSINS VERSANTS
CHARENTE AVAL/BRUANT, SEUGNE ET SEUDRE**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en son article L121-1, conférant à la Commission nationale du débat public une mission de conseil aux autorités compétentes et aux maîtres d'ouvrage sur toutes les questions relatives à la participation du public tout au long de l'élaboration d'un projet, plan ou programme,
- vu le courrier du 23 juillet 2017 adressé par Madame la Présidente du Syndicat mixte des réserves de substitution de la Charente-Maritime (SYRES 17), Monsieur le Président du Syndicat mixte d'accompagnement du Sage Seudre (SMASS) et Monsieur le Président de l'Etablissement public territorial du bassin de la Charente (EPTB Charente), ainsi que le dossier annexé,

DÉCIDE :

Article unique :

Monsieur Gilles FAURE est désigné comme garant de la concertation pour l'élaboration des projets de territoire sur les bassins versants Charente aval/Bruant, Seugne et Seudre, avec l'appui de Monsieur Michel PERIGORD.

Le Président



Christian LEYRIT